

Le prononcé fait foi.

Discours au salon des maires Baromètre de la Gazette sur les relations Associations-Collectivités

A Paris, le 25 novembre 2014

Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

La complexité des enjeux auxquels les pouvoirs publics ont à faire face appellent de nouvelles manières de travailler. Décentralisation, décloisonnement, co-construction ne sont pas que des mots d'ordre plus ou moins à la mode.

J'ai la conviction qu'ils fondent l'action publique d'aujourd'hui et de demain.

Je le constate à la place qui est la mienne aujourd'hui :

dans les domaines de la ville, de la jeunesse, des sports et a fortiori de la vie associative, le dialogue et le travail de concert avec les collectivités locales et les associations est devenu incontournable pour l'Etat.

Comment développer efficacement l'économie d'un quartier de la politique de la ville sans le concours de la commune ou de l'intercommunalité et des associations dudit quartier ?

Comment poursuivre l'objectif du sport pour tous si les équipements publics et l'animation locale, politique et associative, ne sont pas au rendez-vous ?

Le service civique est une belle idée et l'Etat y met les moyens. Mais le succès du dispositif repose sur la mobilisation des associations et des collectivités qui vont accueillir les jeunes.

Ou que je regarde, je vois des collectivités locales, souvent des communes et des intercommunalités, et des associations.

Donc forcément les relations qu'entretiennent ces acteurs entre eux, les relations qu'ils entretiennent respectivement avec l'Etat, m'intéressent au plus haut point.

J'ai vu dans le baromètre les questions portant sur les financements.

Je sais les difficultés financières que traversent certaines associations mais je veux rappeler certains chiffres qui témoignent de l'engagement du gouvernement auprès du milieu associatif.

Les subventions accordées par l'Etat pour le secteur associatif représentent 1,86 milliards d'euros en 2012 soit une progression de 25% par rapport à 2010.

Cet effort notable en période de tension budgétaire s'est par ailleurs maintenu en 2013.

En outre, les dépenses fiscales sur impôts d'Etat au bénéfice du monde associatif sont en progression de 142 millions d'euros par rapport à 2014 et de 314 millions depuis 2013, suite à l'abattement de la taxe sur les salaires pour les associations.

Au final, par le biais de la fiscalité, c'est une aide de 2,6 milliards d'euros qui est accordée au secteur associatif. Si bien que de manière globale, le soutien financier au monde associatif progresse en 2015.

Au-delà de la question des financements qui est évidemment très importante, je répète mon attachement à faire en sorte que les relations entre collectivités, associations et Etat soient le plus fluide possible.

Je crois que la mise en œuvre de la charte des engagements réciproques, va y concourir. Cette Charte pose les bases d'un rééquilibrage entre subvention et commande publique. Elle fixe les principes et engagements respectifs en matière de dialogue civil et de contractualisation avec la puissance publique et le secteur associatif.

La Charte doit se décliner localement, pour que des cadres de co-construction des réponses sociales, économiques, environnementales auxquelles nous travaillons chacun soient mis en place à partir de critères partagés.

L'objectif, complexe dans sa mise en œuvre, est simple dans son énoncé : Il faut à la fois respecter l'indépendance des projets associatifs, sur laquelle repose la capacité d'innovation, de veille, d'alerte aussi, et faire que ces projets entrent en résonance avec les politiques publiques, qu'elles les complètent.

Par ailleurs, la loi relative à l'économie sociale et solidaire, qui est une première en Europe, offre cette autre avancée, en termes de sécurisation des financements, qui est la définition de la subvention.

La loi met également en avant l'intérêt des conventions pluriannuelles d'objectifs.

Un autre moyen de sécuriser les financements des associations, mais aussi de garantir l'efficacité des actions financées par les pouvoirs publics en inscrivant les partenariats dans le temps.

J'ai justement reçu un rapport parlementaire sur les difficultés rencontrées par le monde associatif.

J'y suis très sensible et comme je l'indiquais, nous allons prendre des mesures pour y remédier tant que possible.

Je profite d'être au salon des Maires pour dire aussi tout mon respect pour le travail des élus locaux, par-delà les clivages partisans.

Je le suis moi-même depuis suffisamment longtemps pour en connaître toutes les joies et les vicissitudes.

Dans cette crise qui dure, votre action est essentielle à la cohésion de notre pays.

Vous en êtes convaincu mais permettez-moi de le dire ici, publiquement.